

Archicool (13/05/10)

Les Halles , Paris : Doute sérieux quand à la légalité du permis de démolir, le Tribunal Administratif l'annule - le MODEM demande un nouveau concours d'architecture

13/05/2010 Pas sérieux ! L'opération phare du réaménagement du quartier des Halles, échec de démocratie locale, subit un raté au démarrage du chantier ; le tribunal Administratif saisi par des associations de riverains, vient d'annuler le permis de démolir au motif d'un doute sérieux de sa légalité relatif à un vice de forme dans la procédure administrative.

Les associations applaudissent la décision du Tribunal administratif, et le Modem sur son site internet raille le maire, Citation : " le tribunal administratif qui vient une nouvelle fois souligner le manque de précision, de maturité et de professionnalisme du projet porté par Bertrand Delanoé et son équipe.

Un jardin qui ne verra pas le jour, des frais de maîtrise d'œuvre qui dépassent chaque jour le marché initialement prévu, un projet de canopée dont la faisabilité technique n'est pas avérée et un projet urbain et humain peu clair pour cet ensemble pourtant primordial au coeur de Paris.... Tout semble désormais démontrer l'échec du projet actuellement retenu et la nécessité d'une nouvelle ambition, d'un professionnalisme accru et d'une remise à plat des projets." fin de citation.

Jean-François Martins, Conseiller de Paris, Mouvement Démocrate, réclame un nouveau concours d'architectes, " pour voir émerger un nouveau projet plus solide, plus fiable et plus ambitieux." *